

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie

Centre de référence et de confiance
Dans un monde territorial qui bouge
Garant d'expertise



Le Centre de Gestion De la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie



Sommaire



Présentation Générale

Qu'est-ce qu'un Centre de Gestion ?

DEFINITION

Les Centres de Gestion sont des **Etablissements publics locaux à caractère administratif** qui ont pour vocation de participer à la **gestion des personnels territoriaux** et au **développement des collectivités**.

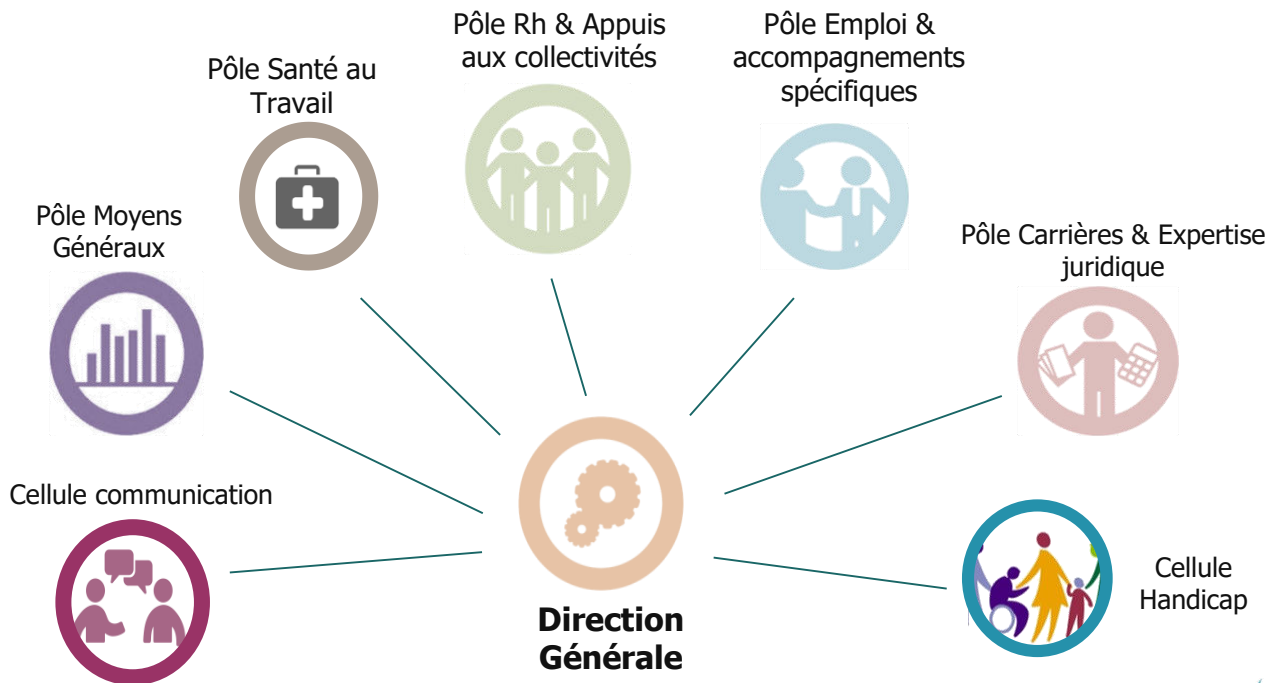
Il existe **un** Centre de Gestion par département

Ce sont des centres de ressources, qui permettent aux collectivités de disposer de certains **services** trop coûteux à développer

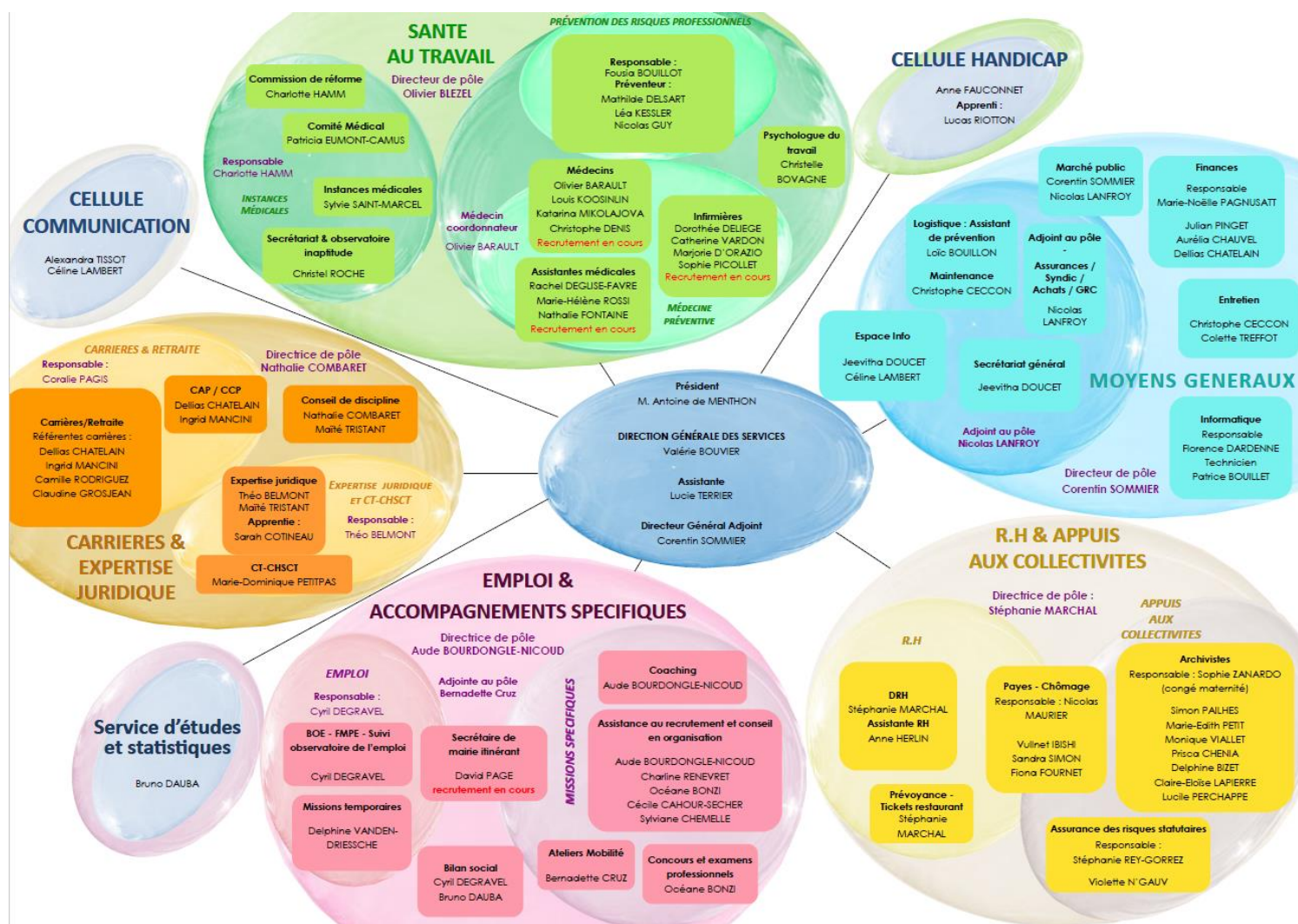
Ces établissements **gèrent le personnel** (carrières, retraites,...) des collectivités qui leurs sont affiliées. C'est-à-dire toutes les collectivités du département **ayant moins de 350 agents**.

L'organisation du CDG 74

**Le CDG est pourvu
d'un conseil
d'administration**
présidé par M. de
MENTHON



L'organigramme



Les services proposés

Les services proposés par le CDG



Les services OBLIGATOIRES

L'emploi dans les collectivités

- Publication et suivi des offres d'emploi
- Aide des agents en termes de reclassement et de mobilité dans l'emploi
- Assure le suivi des fonctionnaires momentanément privés d'emploi
- Conseil en évolution professionnelle
- Production de bilans de synthèse de l'emploi public

Organisation des concours et examens :

- Concours et examens professionnels



Gestion régionale

Gestion des carrières

- Suivi de toute la carrière des agents
- Assistance des collectivités en matière statutaire
- Référent déontologique

Organisation des Instances consultatives

- Comité technique et CHSCT
- Commissions administratives et consultatives paritaires (CAP et CCP)
- Conseils de discipline

Instances Médicales

- Commissions de réforme
- Comité médical

Les services de la cotisation ADDITIONNELLE

Expertise juridique

Information via des bases juridiques

Le conseil de niveau

« expert » réponses à toutes vos questions, même complexes, pouvant aller jusqu'à une aide à la prise de décision et/ou nécessitant la saisine d'autres instances (DGCL, service juridique du CDG).

Accès à une plateforme documentaire présentant des documents juridiques et des cas pratiques

Assistance sur les dossiers retraites

Le CDG intervient à la demande des collectivités

pour effectuer le contrôle **des dossiers transmis à la CNRACL** ou se substituer aux employeurs pour **compléter ces dossiers**

pour **effectuer le transfert des données relatives à la carrière** et aux cotisations des agents à la CNRACL

Service de médiation préalable obligatoire



La **charte des médiateurs** reprend :

- La nomination du médiateur,
- Les champs de compétences,
- La déontologie et les valeurs du médiateur,
- Les principes applicables au processus de médiation,
- Le processus de médiation.

Référent déontologue
Dispositif de signalement

Charte entre l'Association des Maires (ADM), le Syndicat National des Directeurs Généraux des services des Collectivités Territoriales (SNDGCT) et le CDG 74

Cette charte concerne les décharges de fonctions sur les emplois fonctionnels.

Les services de la cotisation ADDITIONNELLE

Prise en charge des coûts pédagogiques de l'apprentissage

- permet la mise en place d'une licence professionnelle en alternance dans les collectivités



Partenariat avec l'Université de Savoie

- FORMASUP : organisme gestionnaire de l'apprentissage à l'Université

Partenariat entre le CDG 74 et FORMASUP

- Réduire les coûts pour les collectivités

Le but de l'accord

Les médailles

Depuis le 1er janvier 2015, le **CDG74 instruit les dossiers de médailles d'honneur régionales, départementales et communales pour les élus et les agents.**

Ces médailles sont décernées deux fois par an à l'occasion du 1er janvier et du 14 juillet



OPEN DATA

Prise en charge des frais pour mise en place de congés de formation (sous conditions)

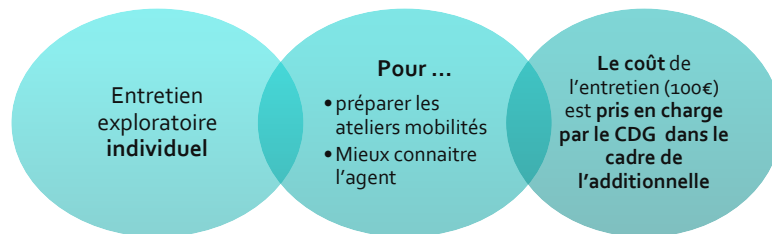
Prise en charge partielle du salaire d'un agent placé en congé de formation professionnelle par sa collectivité

Concerne les collectivités

- ayant moins de 50 agents ETP
- Dans les conditions de la délibération

Les services de la cotisation ADDITIONNELLE

Entretiens exploratoires des ateliers mobilité



Outils d'aide au recrutement

Mise à disposition d'un guide aidant aux différentes étapes du recrutement :

Analyse du besoin

Rédaction et diffusion de l'annonce

Sélection des candidatures et jury

Suivi de la procédure

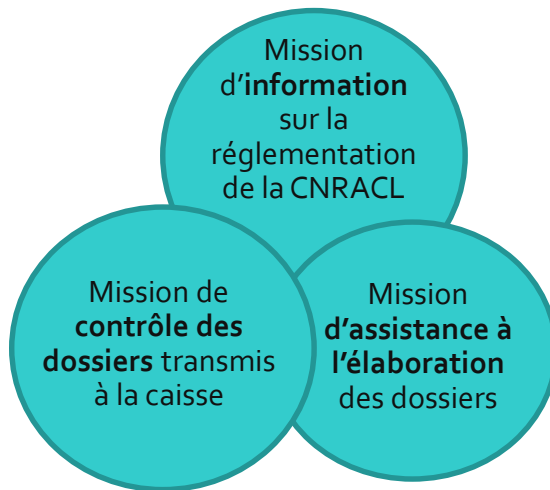
A NOTER

Pour chaque étape de la procédure des supports adaptés sont proposés (modèle de fiche de poste, grille d'analyse, ...)

La cotisation ADDITIONNELLE

Information sur les droits à la retraite et dossiers «CNRACL»

Depuis 1987 :



CNRACL =
Caisse Nationale de
Retraites des Agents
des Collectivités
Locales

Les services FACULTATIFS

Panorama des services facultatifs



Santé au travail

- Service de médecine de prévention
- Prévention des risques professionnels, hygiène et sécurité
- Cellule Handicap / CME
- Psychologue du travail

Assistance administrative

- Assistance sur les payes
- Assistance sur les dossiers retraites
- Assurance des risques statutaires
- Aide au retour à l'emploi
- Assistance juridique statutaire

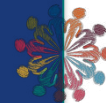


Emploi / Recrutement / Mobilité

- Assistance au recrutement
- Conseil en organisation
- Ateliers mobilité
- Coaching
- Bilan de compétence

Action sociale

- Action sociale :
- prévoyance
- tickets restaurant



Mise à disposition d'agents

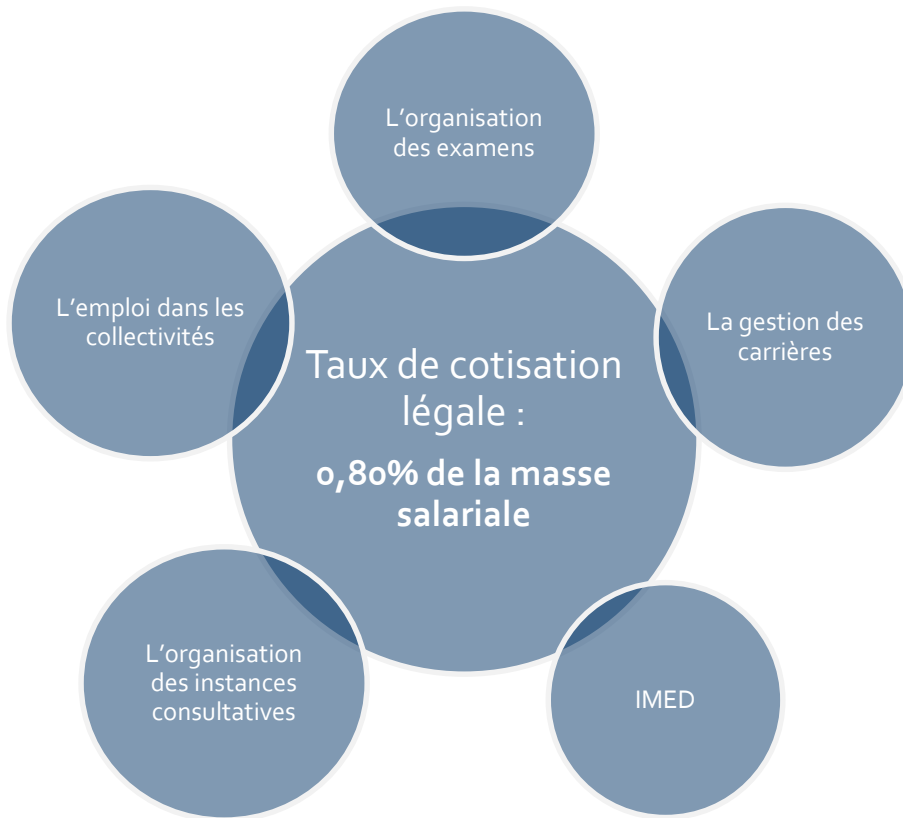
- Service Archivistes
- Secrétariat de Mairie
- Agents mis à disposition

Les tarifs

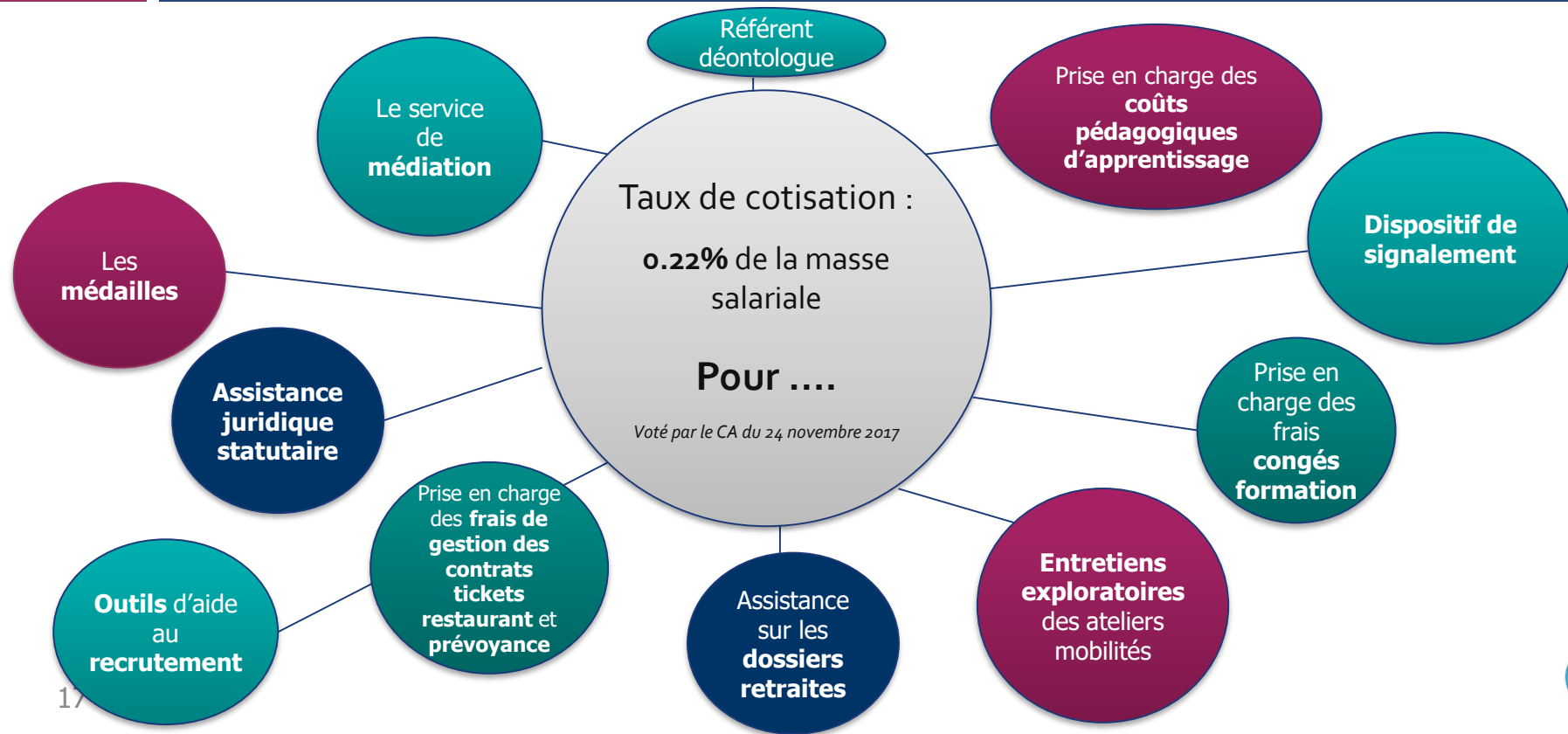


Les tarifs : les services obligatoires

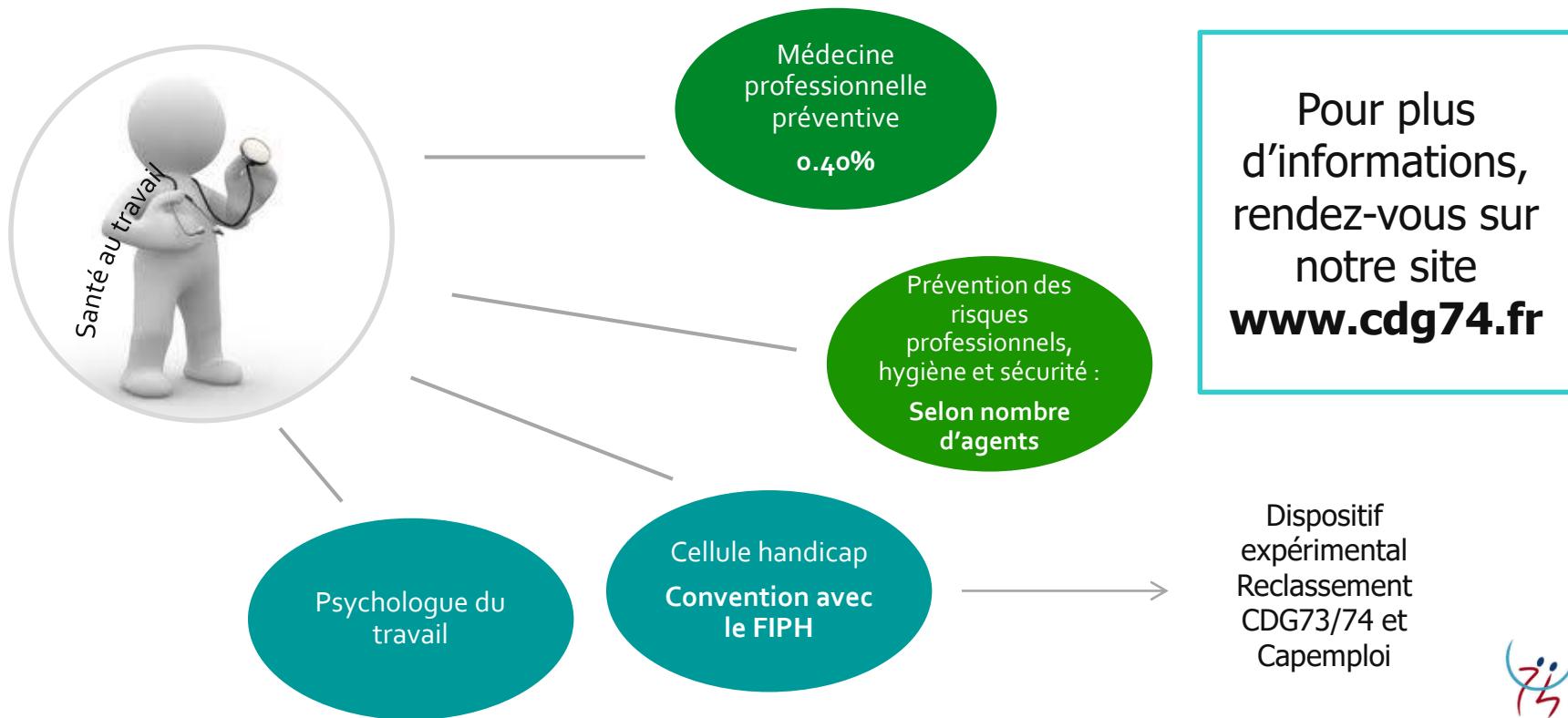
Les cotisations sont établies sur **la masse salariale** des agents titulaires, stagiaires et non titulaire de droit public déclarées dans « AGIRHE »



Les tarifs : l'additionnelle



Les tarifs : les services facultatifs



La plaquette

G
D 4
C 7

Taux de cotisations ET TARIFS 2021

POUR LES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES ET NON AFFILIÉES AU CDG 74
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2020- N°2020-06-58

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

➤➤ Paie, aide au retour à l'emploi, assurance des risques statutaires

Payés : Création d'un agent	20 €
Payés : Bulletin mensuel (feuilles de déclaration sociales incluses + D214)	12 €
Aide au retour à l'emploi : Calcul allocation / création de dossier	100 €
Aide au retour à l'emploi : Gestion complète - contribution mensuelle par allocataire	50 €
Assurance risques statutaires : Mise en place - gestion administrative	
Agents CNRACL	0,16 % du TB
Agents IRCANTEC	0,07 % du TB

SANTÉ AU TRAVAIL

➤➤ Médecine professionnelle et préventive

Taux de cotisation au service pour les collectivités affiliées au CDG	0,40 %
Visites médicales (collectivités ne cotisant pas à la cotisation médecine)	150 € par visite
Adhésion (collectivités ne cotisant pas à la cotisation médecine)	40 € par agent
Vaccination (hors coût vaccin) (collectivités ne cotisant pas à la cotisation médecine)	22 € par visite
Intervention ergonome (taux horaire)	100 €
Tarif visites annuées	75 € (CA) 150 € (CNA)
Psychologue du travail	550 €
Tarif journée	350 €
Tarif demi-journée	

➤➤ Prévention des risques professionnels, hygiène et sécurité

Taux de cotisation au service (sur masse salariale)		Taux individuel
(inspection et assistance)		
- de 0 à 20 agents	0,25 %	
- de 21 à 50 agents	0,20 %	
- de 51 à 100 agents	0,15 %	
- de 101 à 200 agents	0,08 %	
- de 201 à 500 agents	0,05 %	
- 501 et plus		
(nombre d'agents : employés, stagiaires et agents contractuels et non publics)		
Coût plancher cotisation	600 €	

Mission supplémentaire d'inspection ou d'assistance (hors cotisation)	
Mission tarif journée	1 050 €
Mission tarif demi-journée	600 €

MISES À DISPOSITION MISSIONS TEMPORAIRES

➤➤ SOS Archives

Diagnostic (Forfait contre sur place, diagnostic, rédaction d'un rapport écrit)	250 €
Mission tarif journée	385 €
Mission tarif demi-journée	200 €

➤➤ Secrétaire de Mairie Itinérante (SMI)

Mission tarif journée	450 €
Mission tarif demi-journée	240 €

➤➤ Agents mis à disposition (AGDI)

Coûts réels (limite assistée : plafond LRS-SAF) + frais de gestion	9,00 %
--	--------

➤➤ Mise à disposition d'agents du CDG 74 pour missions particulières

Assistance administrative	
Taux horaires, frais de gestion inclus	
- Direction Générale	80 €
- Catégorie A	45 €
- Catégorie B	35 €
- Catégorie C	25 €

➤➤ Location de salle

Salle du conseil (1er étage)	
Location journée	250 €
Location demi-journée	140 €
Salle des conférences (rez-de-chaussée)	
Location journée	150 €
Location demi-journée	100 €

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL

Coaching : Séance de 2h tous frais inclus	180 €
Conseil et accompagnement dans les organisations de travail (conseil en organisation, aide au recrutement, etc.)	
- Mission tarif journée	650 €
- Mission tarif demi-journée	400 €
Aide au recrutement : Test de positionnement (par candidat)	385 €
Ateliers mobilité	
- Entretien exploratoire non suivi de participation	100 €
- Collectivité non affiliée : par entretien	100 €
- Collectivité affiliée et collectivité non affiliée adhérente au socle	Inclus dans la cotisation
Session d'accompagnement	1 900 €

➤➤ GPEEC

Entretien exploratoire	
Journée	700 €
Demi-journée	400 €
Diagnostic	
- Collectivité + 50 agents	700 €
Journée	700 €
Demi-journée	400 €
- Collectivité + 50 agents ou présentant des particularités nécessitant une expertise (forfait)	8700 €
Analyses et préconisations :	
- Collectivité + 50 agents	700 €
Journée	700 €
Demi-journée	400 €
- Collectivité + 50 agents ou présentant des particularités nécessitant une expertise	540 €
Journée	540 €
Demi-journée	1800 €

↳ L'entretien exploratoire est déduit de la facture finale en cas de diagnostic, et/ou d'intervention ultérieure.

➤➤ Pour plus d'information... Contacter votre CDG

Contactez-nous par téléphone ou par courriel :
Téléphone : 04 50 51 98 50
Courriel : cdg74@cdg74.fr

Retrouvez-nous également sur notre site internet
<http://www.cdg74.fr>
ou sur les réseaux sociaux

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h00
55 Rue du Val vert
CS 30 138 Seynod
74 600 ANNECY

Du vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h30



Contactez-nous !



Retrouvez-nous au :
55 rue du Val Vert
CS 30 138 Seynod - 74 600 ANNECY

Téléphone (accueil) : 04 50 51 98 50 - Fax : 04 50 45 52 34
Courriel : cdg74@cdg74.fr

Horaire : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h00 (16h30 le vendredi)

Rendez-vous sur notre site internet www.cdg74.fr

ou sur les **réseaux sociaux** :

 @cdgfpt74

 Centre de Gestion 74

 Centre de Gestion 74

 Centre de Gestion 74





MERCI

POUR VOTRE ATTENTION